



Compte-rendu du comité
directeur du CREGE
*Comité Régional d'Escrime du
Grand-Est*
Samedi 7 juillet 2018

Présents :

1. AUFRERE Marjorie
2. BOISSAUX Philippe
3. BUSSY Daniel
4. CHAROY Carole
5. CONRAD Christophe
6. DAUENDORFFER Jean-Luc
7. FORGET Françoise
8. GALLOT Denis
9. GODARD Pascal
10. ISSARTIER Patrice
11. LAFONT Patrick
12. LEMUHOT Denis (arrivé à 10h)
13. MARTINAGE Gilles
14. SALACH Marc (arrivé à 10h30)

Membres ou invités excusés :

- DUCOURANT Thomas (invité)
- FEBVRE Alain
- FISCHER Gaël
- HUBER Jean-Michel
- KESSLER Jean-Pierre
- KUJAWA Patrick
- LAMBA Marc
- LANOT Frédéric
- RODRIGUES Nadine
- SIMON Yannick
- SIMONS Laurent
- VILLETTE Eric (invité)

Mot d'accueil du Président

Le président ouvre la séance à 9h45, remercie les présents et fait un bref retour sur le dernier comité directeur de la FFE.

- Un groupe de travail « Vie Sportive » a été constitué.
- Nous étions 56743 licenciés au 15 juin, en baisse par rapport à 2017, mais toujours supérieur à 2016, juste avant les JO de Rio.
- C'est un binôme qui préside désormais la commission médicale : Dominique Hornus et Mathias Poussel.
- L'appel à candidature a été lancé pour les championnats de France M17, M20, Seniors et Vétérans.

Le CREGE a reçu un appel à projet, de la Direction Régionale JS-CS pour des « Actions structurantes régionales et départementales ».

La FFE confirme la nomination d'Herbert Véron à l'INSEP. La Grand-Est ne compte plus à ce jour qu'un seul CTR au lieu de trois il y a 18 mois. La DTN espère qu'au moins un des deux postes non pourvus sera remplacé. L'idée de deux coordonnateurs est évoquée. La FFE pourrait nous aider à hauteur de 6.000 €. Thomas Ducourant estime la charge de travail pour chaque poste à 15 heures par semaine. Nous n'avons pas de visibilité dans ce domaine pour l'instant, ni sur d'éventuelles nominations aux postes qu'occupaient Herbert Véron et Michel Marpeaux, ni sur la nature et la pérennité de l'aide éventuelle de la FFE.

Approbation du PV du dernier comité directeur

→ Le PV du comité directeur du 21 avril 2018 a approuvé à l'unanimité.

Point financier

Patrick Lafont informe qu'il tient du Conseil Régional l'information que la subvention devrait être à hauteur de 30.000 € par an sur 4 ans. Cette subvention se décline sur 4 axes :

- Fonctionnement : 12.000 €
- Pôle : 9.000 €
- Formation : 2.000 €
- Sport-Santé : 7.000 €

Par rapport à la somme des subventions des trois anciennes ligues, la subvention est diminuée de 10.000 €, soit une diminution de 25%.

Françoise Forget dresse un tableau réaliste des finances du CREGE et de sa trésorerie. Nous avons à prendre en compte des charges fixes incompressibles à hauteur de 5.000 € par mois. Et la trésorerie est exsangue. Les salaires de juin ont été pris en charge par le CID

Champagne-Ardenne ; le remboursement de frais avancés par le CID Lorraine a été repoussé et le paiement de factures bloqué.

Les licences 2017-2018 ont été payées aux anciennes ligues, qui devaient les rétrocéder au CREGE. A ce jour, voici les sommes dues par les ligues au CREGE :

- Alsace : 8187,85 €
- Champagne-Ardenne : - 1.221,70 €
- Lorraine : 3.139,69 €

Note : ces sommes sont calculées en tenant compte d'une proportion de 15% du montant des licences affectés au CID pour ses propres actions.

Les stages de tireurs 2017-2018 ont été déficitaires à hauteur de 22.447,22 €. Leur taux de remplissage n'a pas été à la hauteur des attentes et les lieux de stage nécessitaient le paiement de la totalité des chambres réservées. Un exemple significatif pour le stage de Madine : 53 places réservées et payées pour seulement 16 tireurs présents !

Au total, le nombre cumulé de participations au stage représente moins de la moitié des participants cumulés aux stages des trois anciennes ligues. Le faible déplacement des tireurs pose de vraies questions. Les stages ont un recrutement essentiellement local.

Au 10 juin, le Grand-Est faisait état de 4.150 licenciés. En projetant les montants des licences reversés au Grand-Est, on obtient la projection de budget suivante (indépendamment des subventions régionales et CNDS).

- Apport des licences : 140.000 €
- Frais fixes incompressibles : 60.000 €
- Reste 80.000 € pour les actions CREGE
- Dont 16.000 € pour les actions des CID

Françoise Forget est chargée de la préparation d'un budget prévisionnel pour l'AG d'octobre 2018. A la rentrée 2018, une balance générale des trésoreries CREGE et CID devra être établie et les dettes apurées.

Tarifs des licences et modalités de la prise des licences pour la saison 18-19

L'assemblée générale 2018 du CREGE aura lieu en octobre. Il n'y aura donc pas possibilité de modifier le montant de la part régionale des licences 2018-2019. La FFE ayant opté pour la stabilité, le prix des licences pour la saison prochaine sera donc inchangé.

Par contre, il faudra que le comité directeur propose à l'AG qui précédera la rentrée 2019 une augmentation de la part régionale des licences pour faire face à nos besoins, en tenant compte des baisses générales des subventions. Cette augmentation devra être argumentée en tant que service rendu (pistes à disposition, communication ...)

Le paiement des licences par prélèvement devra être généralisé. L'organisation des trois secrétariats par fonction et les plages de présence de chacun, ne pourront pas garantir un temps de réponse court aux demandes de prise de licences tardives. Les clubs qui ne l'ont pas encore fait sont donc invités à mettre en place le paiement direct à la FFE par mandat de prélèvement. Denis Gallot est chargé de l'information des clubs sur ce sujet.

→ L'assemblée vote à l'unanimité le maintien des tarifs de la part régionale des licences pour 2018-2019.

Vie sportive régionale – synthèse des trois réunions locales

Trois réunions techniques ont été organisées dans les CID pour faire le bilan de la vie sportive régionale 2017-2018.

Sur la saison terminée, le CREGE proposaient deux circuits régionaux et un championnat régional. Des animations locales étaient proposées en complément dans les différents territoires, Coupe de Lorraine, Tournois de clubs, coupe de Moselle, « masters », etc.

La fréquentation des circuits et des championnats Grand-Est M17 à vétérans n'a pas été totalement satisfaisante. Le faible poids de ces compétitions dans le classement national semble en être la cause. La mise en place de places réservées (de l'ordre de 20%) pour les championnats de France aux lauréats des classements régionaux pourrait augmenter l'attrait des compétitions régionales.

Un débat s'en suit entre les partisans d'un classement régional où les circuits nationaux ne seraient pas pris en compte, et les partisans du status quo.

Ce qui fait l'unanimité : catégories M9-M11-M13 gérées localement avec un challenge régional de fin de saison réunissant les 4 à 5 premiers de chaque catégorie localement.

La catégorie M15 sera particulière, le 8^{ème} de finale « Horizon » sera régional et ne comptera pas comme championnat de CID. Le quart de finale sera positionné sur la « zone » (Grand-Est + Bourgogne-France-Conté), La demi-finale et la finale seront nationales.

La commission technique de rentrée (samedi 1^{er} septembre) devra proposer l'ensemble du dispositif 2018-2019 avant validation par le comité directeur de la mi-septembre. Des simulations devront être réalisées pour bâtir un classement Grand-Est permettant de revaloriser les compétitions CREGE.

A priori, bien que les trois commissions techniques des CID ne soient pas unanimes sur le sujet, nous partirions vers 2 circuits + 1 championnat Grand-Est (avec regroupement Fleuret/sabre).

Les réunions techniques ont également proposé qu'une formation d'arbitrage ait lieu en même temps que les stages de perfectionnement et que les formations cadres soient calées exactement sur ces stages.

Les stages ne pourront plus être positionnés sur des sites à pénalités financière (auberge de jeunesse de Strasbourg, Madine).

La réalité de nos moyens financiers semble nous conduire à l'organisation suivante :

- Stage de Toussaint dans les CID, dans le cadre d'une convention CID/CREGE
- Stage de préparation Fête des Jeunes pour les 72 équipiers sélectionnés.

Indemnisation des compétitions

Le nouveau système de mutualisation proposé ne faisant pas l'unanimité, le comité directeur décide d'un moratoire. En 2018-2019, les clubs organisateurs de compétitions régionales gèreront tout de A à Z :

- Encaissement des inscriptions ;
- Paiement des arbitres (hors superviseurs éventuels pris en charge par la CRA) ;
- Financement des médailles et trophées.
-

Sur ce dernier point, Denis Lemuhot a émis une réserve.

Les organisateurs devront présenter un bilan comptable **sincère** de la compétition. Les médailles seront commandées auprès d'un fournisseur unique, agréé par le CREGE, respectant un cahier des charges (nature des médailles, charte graphique ...).

Pour les Circuits Régionaux et Championnats Régionaux 2017/2018, certains organisateurs ont déjà reversé le bénéfice des engagements au CREGE, d'autres non. Charge aux organisateurs de faire le point sur leur situation propre, afin que la gestion de ces manifestations, au final, soit rétablie comme décidé ce jour.

Le point sur les commissions

Arbitrage

La commission n'a pas encore été constituée du fait de l'indisponibilité de son président. Les réunions techniques font remonter une inquiétude sur le niveau des arbitres en formation « territoriale » lâchés sur des compétitions régionales. Le niveau « arbitre départemental » n'existant plus, on peut avoir un arbitre débutant sur un championnat CID. Un cadre réglementaire devra être établi sur ce point.

Le carton blanc doit signifier « j'arrête l'assaut car des éléments perturbateurs m'empêchent d'arbitrer sereinement » et non « j'arrête l'assaut car je suis dépassé ». Il faudra que les formations à l'arbitrage soient claires sur le sujet.

Matériel

Marjorie Aufrère, la présidente de la commission, propose une politique de gestion du matériel reposant sur trois piliers :

- Une charte de mutualisation permettant de disposer quasi gratuitement des matériels CREGE entreposés à Geispolsheim et Châlons-en-Champagne. Cette charte, jointe à ce compte-rendu, est proposée à la signature aux structures propriétaires d'équipements de piste. En contrepartie, la structure met ses propres équipements à disposition du CREGE lorsqu'elle n'en a pas l'usage pour ses propres besoins.
- Un forfait de 50 € sera demandé à chaque sortie de matériel (Au moins une piste complète) pour participer aux coûts d'entretien, d'assurance et de stockage des pistes CREGE.
- En 2019-2020, un prélèvement de 2 € par licence permettra de disposer d'une somme affectée au renouvellement de l'équivalent de deux pistes complètes.

En cas de demandes concurrentielles, c'est la compétition de niveau le plus haut qui sera prioritaire. Toute structure non signataire de la charte (détentrices de matériel ou pas) pourra louer l'équipement, s'il est disponible, pour 50€ par piste et par week-end.

→ Les trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

Escrime artistique

La commission propose un stage par CID (un pour les pratiquants et un pour la formation de cadres). Elle propose également l'organisation d'un gala régional et une aide administrative pour les clubs voulant créer et développer une section artistique.

Escrime et entreprise

Son président, Philippe Boissaux présente la maquette d'un document triptyque destiné aux entreprises pour, à la fois, les inciter à organiser des séances de découverte de l'escrime, et à participer financièrement à son développement. L'étape suivante consistera à prendre contact avec des structures relais : chambres de commerce en particulier, pour permettre une diffusion la plus large possible de cette plaquette.

Communication

Le nom de domaine « crege.fr » a été déposé. La commission planche sur un dispositif de courriel permettant une synchronisation du fonctionnement des trois secrétariats. Elle est chargée également d'évaluer la capacité technique du site alsacien à devenir support du site CREGE. L'état des finances ne facilite pas son travail.

La visite de Jean-Louis Boulanger à Colmar a permis de confirmer que ce projet répond au cahier des charges. Il reste maintenant au club de Colmar à procéder aux démarches administratives pour son ouverture effective. Le CREFED devrait fonctionner en mode probatoire la première année.

Nouveautés réglementaires

- Les M13 seront tenus de porter une sous cuirasse 800N à la rentrée de septembre 2018.
- Au fleuret, le protège-poitrine aura les caractéristiques suivantes : l'intégralité de la partie extérieure du protège-poitrine doit être recouverte d'un tissu mou tel que l'E.V.A. (éthylène-acétate de vinyle) de 4 mm d'épaisseur et d'une densité de 22 kg/m³ (cf. m25.4.c du règlement du matériel de la FIE.). Mise en application sur les compétitions fédérales le 1er septembre **2019**.
- Le règlement FFE précise les conditions d'utilisation des masques
 - Le masque doit comporter deux systèmes différents de sécurité, les deux extrémités des attaches des systèmes devant être fermement fixées aux deux côtés du masque.
 - Pour les masques à languette métallique : application au 1er septembre 2019 pour les compétitions fédérales de la réglementation FIE sur le système de fixation doublé du bandeau cervical.
 - Pour les masques sans languette métallique : l'attache principale doit être réalisée avec trois fermetures. L'utilisation de l'attache magnétique, qui existe déjà, reste obligatoire (cf. m.25.7 du règlement du matériel de la FIE.).
- Les sabreurs M13 tirent sur des pistes de 14m

Fin de la réunion à 16h30

Le président,



Patrick LAFONT

Le secrétaire général



Denis Gallot